



Le  
Bulletin

Syndicat  
National du  
Personnel  
Navigant  
Commercial

TOUS PNC HOP !BRITAIR

04/05/14

BS.13.08.25

www.snpsc.fr - snpsc@snpsc.fr - 33 (0)1 49 19 58 18

## LES PNC BRITAIR PAIENT LE PRIX FORT DE LA REDUCTION DES COUTS

Chers collègues PNC,

### ACCORD CADRE PNC SIGNE CHEZ REGIONAL

Alors que les porte-paroles des syndicats CFDT et l'UNSA BRITAIR brandissaient depuis des mois la menace du Code de l'Aviation Civile CAC pour les PN de REGIONAL, le verdict vient de tomber : le CAC ne sera pas appliqué et un accord Cadre PNC a été signé par le SNPNC-FO et l'UNAC.

Cet accord, dont nous ne pouvons dévoiler les détails, conserve largement les acquis des PNC de REGIONAL et protège leur rémunération contre une baisse d'heures de vol. Inutile de préciser que la comparaison que vous pourrez faire d'ici peu avec notre nouvelle convention PNC HOP !BRITAIR surprendra les PNC les plus fans de l'accord signé par l'UNSA et de la CFDT BRITAIR et révélera enfin à tous l'erreur colossale commise par ces syndicats.

L'accord PNC REGIONAL se place sans aucun doute bien au dessus de notre nouvelle Convention PNC. Certains points représentent même une réelle avancée pour les PNC de HOP !REGIONAL et tant mieux. Nous ne pouvons que féliciter leurs syndicats pour leur détermination pour défendre les PNC face à la Direction de leur compagnie. Nous vous informions récemment que la Direction de la compagnie nantaise ne parlait même plus des 15% lors des négociations et les faits le confirment ;

Une rémunération préservée pour les PNC de REGIONAL et un salaire garanti, même en cas de maladie ou de baisse d'activité à venir. L'intégrité et la solidarité des PNC ont payé. Vous le constaterez très prochainement, lorsque nous pourrons en parler plus concrètement.

**La situation pour les PNC BRITAIR est bien différente...Nous avons perdu nos acquis construits sur plus de 30 ans. Pour rappel, la nouvelle convention prévoit notamment:**

- \_ une unité d'activité UHV remplaçant la PHV prime horaire vol
- \_ des salaires bloqués à 55 UHV,
- \_ des heures supplémentaires à 25% au lieu de 50% et les heures sup. CC payées sur la base des grilles PNC !
- \_ le gel des salaires de deux ans avec perte d'ancienneté (glissement des catégories sur les grilles de salaires)
- \_ des heures de nuit moins rémunérées (0,18 UHV),
- \_ la pénalisation scandaleuse des arrêts de travail (1,5 UHV, soit en dessous du SMMG)
- \_ des activités sol moins rémunérées : 3UHV au lieu de 4 PHV
- \_ Plus la perte des DRE, des frais de montées au terrain sur Paris (ITCRP ou carte Orange), les obligations concernant les chambres et les MEP..

Nos rémunérations et conditions de travail ont été bradées par deux signatures et des avenants ont mis notre population K.O, et sous stress... Nous, PNC, subissons au quotidien la dégradation ultra rapide de nos conditions : 5/3 en pagaille, manutention incessante sur les vols, sous alimentation à bord et bientôt, le ménage... TOUT CECI NE PEUT PLUS DURER.

**Aujourd'hui, la CFDT fait son mea culpa sur son site et l'UNSA tente de se faire oublier. L'accord signé chez REGIONAL pour les PNC prouve que l'UNSA et la CFDT ont fait une erreur impardonnable car trop lourde de conséquences pour les PNC. Le mea culpa ou le silence ne suffisent pas, nous demandons la DEMISSION des deux syndicats signataires, avec le soutien de 50% des PNC au minimum et bientôt plus.**

**RESTONS MOBILISES, NOTRE FERME OPPOSITION A L'APPLICATION DE CES MESURES DISCRIMINATOIRES FINIRA PAR PAYER. Bons vols à tous,**

**Laurence BLOCH SAUDRAIS RSS SNPNC-FO Contact 0626115814**



Adhérez  
directement  
depuis votre  
téléphone

Nom :

Grade :

Prénom :

@:

Adresse :